



Institut participatif pour le progrès de la paix

Rue de la Prairie 5

1202 Genève

41 (0)79 524 35 74/ 41 (0)26 925 80 66

www.apred.ch / cb@apred.ch

Genève, 10 avril 2014

Madame
Catherine Samba-Panza,
Cheffe de l'État et Présidente de la transition
de la République Centrafricaine

Madame Catherine Samba-Panza,
Cheffe de l'État et Présidente de la transition,

Permettez d'abord que nous exprimions notre profonde solidarité avec ce que votre pays vit actuellement. Nous aimerions ensuite vous proposer, avec tout notre respect, de bien vouloir considérer une option inhabituelle pour une partie de ces difficultés.

Il y a dans le monde 26 pays qui n'ont pas d'armée. 27 avec la République Centrafricaine, si l'on tient compte du fait que les Forces Armées de la République Centrafricaine sont actuellement en partie dissoutes ou dispersées.

La plupart des pays sans armée sont nés sans se doter d'une armée, mais cinq d'entre eux ont renoncé à leurs forces armées alors que leur pays traversait une crise grave, crises à certains égards comparables à celle que vit actuellement la République Centrafricaine.

Le Costa Rica a aboli son armée en 1948 pour stabiliser le pays après une guerre civile. La Dominique a dissout sa petite force de défense lorsque celle-ci a pris les armes contre la police. Grenade et Panama n'ont pas reconstitué leurs forces militaires après la défaite de celles-ci. En Haïti, il a été possible de dissoudre l'armée en partie du fait de la présence d'une force internationale de maintien de la paix.

Chaque pays a droit à son indépendance et toute personne a droit à la paix et à la sécurité.

Ainsi le but n'est pas, par une démilitarisation complète, de créer un vide de sécurité. Bien au contraire, il importe de répondre au mieux à la situation, en diminuant tant que faire se peut les risques à court comme à long terme, en utilisant les ressources au mieux au profit de la paix et de la population et cela sans risques inutiles pour l'État de droit, les personnes et les biens. Des moyens adéquats, la gendarmerie et la police, le système de justice et des politiques de prévention des violences ainsi que les outils de la sécurité collective doivent être dévolus à la promotion et à la réalisation de ce droit à la sécurité.

Il est évident qu'une décision de cette ampleur vous appartient en propre, à vous et à votre peuple, et qu'elle ne pourra se prendre qu'après une réflexion approfondie et selon une méthode mûrement réfléchie. Les objections, les résistances et les obstacles pourraient être nombreux. Par exemple, aucun pays africain, sauf Maurice, n'a encore opté pour une telle solution et il serait judicieux que le processus de démilitarisation définisse les moyens nécessaires pour que la population puisse se reconnaître relativement rapidement dans le processus et pour que nul ne puisse abuser de la non-militarisation, afin que celle-ci soit ainsi durable et profite effectivement à l'ensemble du pays.

Les 26 pays sans armée existants, certains depuis très longtemps, démontrent que c'est une possibilité réaliste dont les avantages sont souvent indéniables. La prospérité du Costa Rica dans une région – l'Amérique Centrale – pourtant à l'époque ravagée par les dictatures et les guerres civiles; la situation des femmes qui, selon certains indicateurs, semble être meilleure dans ces pays qui n'ont pas d'armée ou encore le brillant développement de Maurice sont des exemples qui méritent votre attention.

L'APRED suit et étudie les pays qui n'ont pas d'armée depuis une vingtaine d'années. Nos connaissances et nos compétences sur le sujet, ainsi que nos moyens, sont certes modestes, mais nous les partagerons volontiers avec vous ainsi qu'avec celles et ceux qui en feront la demande.


Avec l'assurance de notre plus haute considération, merci de recevoir, Madame la Présidente, la très digne expression de nos pacifiques salutations.

Pour l'APRED et son comité :

Christophe Barbey
Coordinateur



Crina Resteman
Membre



Copie à :

S. E. Monsieur
Léopold Ismaël Samba
Ambassadeur de la
République Centrafricaine
Ch. de Taverney 9
1218 Grand-Saconnex

Liste des pays actuellement sans armée: Andorre, les Iles Cook, le Costa Rica, la Dominique, Grenade, Haïti, l'Islande, Kiribati, le Liechtenstein, les Iles Marshall, Maurice, les États Fédérés de Micronésie, Monaco, Nauru, Niue, Palau, Panama, les Iles Salomon, Samoa, Saint Marin, St-Kitts and Nevis (St-Christophe et Nièves), St-Lucie, St-Vincent et les Grenadines, Tuvalu, Vanuatu et la cité du Vatican (le Saint-Siège).